

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUILLET 2013

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 2 juillet 2013 à 19h30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur Sylvain Gagnon est absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

215-07-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

216-07-2013

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2013 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

217-07-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juin 2013 tels que lus, les chèques numéro 10208 à 10304 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que

sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 281 336.66 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

218-07-2013

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 30 JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

219-07-2013

INDICATEURS DE GESTION 2012

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion 2012 de Mandeville pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, transmis au Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupations du territoire en date du 18 juin 2013 par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

220-07-2013

ÉLECTION -- VOTE PAR CORRESPONDANCE

Attendu que la Loi sur les élections et référendums permet à une municipalité d'autoriser le vote par correspondance;

Attendu que le conseil est d'opinion que le vote par correspondance demande beaucoup de travail au personnel électoral ;

Attendu que l'expérience des autres municipalités qui ont opté pour ce mode de scrutin a démontré que la participation était peu significative;

Attendu que ce mode de scrutin apporte des complications logistiques non négligeables;

Attendu que lors d'une votation une pièce d'identité est exigée;

Attendu qu'un vote par anticipation permet aux gens d'exercer leur droit de vote;

En conséquence

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Mandeville n'entend pas se prévaloir de la possibilité d'autoriser le vote par correspondance pour les élections de 2013.

Adoptée à l'unanimité.

221-07-2013

LOGICIEL POUR LE CLASSEMENT - ACHAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville achète le logiciel de la MRC de D'Autray pour le classement et archive incluant le soutien technique pour 2013 d'une somme de 2 500.00 \$ taxes incluses.

Que le contrat de soutien technique est renouvelable chaque année pour une somme de 375.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

222-07-2013

KB ÉLECTRIQUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de KB ÉLECTRIQUE INC. portant le numéro 321 et datée du 3 juin 2013 d'une somme de 1 500.00 \$ plus les taxes pour l'installation d'un contacteur d'éclairage, fil dans les conduits pour les interrupteurs et amener l'alimentation au panneau pour la shed 31.

Adoptée à l'unanimité.

223-07-2013

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2013 (FQM)

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paie les frais d'inscription au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2013 au centre des Congrès de Québec pour Madame Francine Bergeron, mairesse et trois (3) conseillers pour une somme de 620.00 \$ plus les taxes par personne.

Que les frais de déplacement dont le maximum est de 1 500.00 \$ par élu(e) sur présentation des pièces justificatives soient remboursés.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, Monsieur Denis Prescott donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement qui vise à établir les règles de circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sur le territoire de la municipalité de Mandeville, avec la loi sur les véhicules hors route **LRQ, c V-1**. En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

224-07-2013

BÉLANGER SAUVÉ, AVOCAT - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate Me Denis Beaupré, avocat de la firme Bélanger Sauvé afin de représenter la municipalité de Mandeville concernant le dossier de Monsieur Robert Hovette.

Adoptée à l'unanimité.

225-07-2013

SALLE LAC SAINTE-ROSE - BAIL

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville soit signataire du bail avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour la salle communautaire située au 1295 lac Sainte Rose Nord.

Qu'un acte notarié avec Coutu, Comtois, notaire soit signé entre la municipalité de Mandeville et l'association du lac Sainte-Rose à cet effet et que soit inclus ce qui suit:

- L'association du lac Sainte-Rose paye à la municipalité le montant de la location du terrain chaque année;
- L'entretien de la bâtisse, terrain et les équipements sont aux frais de l'association du lac Sainte-Rose;
- Les frais de notaire sont payés par l'association du lac Sainte-Rose.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer tous les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

226-07-2013

EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.

Attendu que la municipalité de Mandeville a accordé le contrat de déneigement et sablage des chemins de la municipalité de Mandeville à Excavation Normand Majeau inc. au numéro de résolution 308-09-2010;

Attendu que pour la sécurité des citoyens il est jugé important d'augmenter la quantité de sel sur certains chemins;

Attendu qu'en vertu de l'article 12.02 dudit contrat la municipalité de Mandeville se réservait le droit d'exiger un pourcentage de sel plus élevé en raison de conditions climatiques particulières et paiera à l'entrepreneur le coût additionnel du sel ainsi requis;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les paiements du surplus de sel pour le mois d'avril 2013 au montant de 3 330.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

227-07-2013

ACHAT DE PONCEAUX

Il est proposé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes :

- INDUSTRIES ATLANTIC LTÉE, portant le numéro 2013-01157 et datée du 2 mai 2013 d'une somme de 3 659.98 \$ plus les taxes;
- QUINCAILLERIE PIETTE ENR, portant le numéro 186846 et datée du 2 mai 2013 d'une somme de 4 191.00 \$ plus les taxes;

Que ces factures soient payées à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

228-07-2013

MARQUAGE POUR LA CHAUSSÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de MARQUAGE MULTILIGNES datée du 26 juin 2013 d'une somme de 15 550.00 \$ plus les taxes pour le marquage de la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

229-07-2013

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 188-06-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 188-06-2013 par ce qui suit :

- Annuler la facture de HUOT portant le numéro 105956, datée du 17 mai 2013 d'une somme de 1 997.87 \$ taxes incluses.
- Autoriser la facture LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON portant le numéro 216221, datée du 29 mai 2013 d'une somme de 1 128.56 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller, se retire pour la résolution suivante afin de ne pas influencer ou de tenter d'influencer le vote.

230-07-2013

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 189-06-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution numéro 189-06-2013 à l'effet que le montant soit de 7 260.00 \$ plus les taxes pour des travaux à l'ancien chemin du lac Sainte-Rose.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Corriveau, conseiller reprend sa place à la table du conseil municipal.

LOISIRS ET CULTURE

231-07-2013

MANDEVILLE EN HISTOIRE - DEMANDE

Demande d'une subvention de 500.00 \$ dans le cadre production d'un événement-spectacle à Mandeville dont 300.00 \$ pour un système de son avec employé et 200.00 \$ pour le guitariste.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et accorde une subvention d'une somme de 500.00 \$.

Que le chèque soit payable à l'ordre de CRÉATIONS FIL LION INC.

Adoptée à l'unanimité.

232-07-2013

LES PRODUITS DE BÉTON CASAUBON

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville accepte la soumission portant le numéro MAND-02, datée du 27 juin 2013 d'une somme de 1 428.00 \$ plus les taxes pour 10 bollards et transport pour le parc enfant au terrain municipal.

Que cette dépense soit payée par la subvention du pacte rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

233-07-2013

PATROUILLE NAUTIQUE - SAISON ESTIVALE 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte d'assumer les coûts du matériel ainsi que les dépenses afférentes, autorisés en lien avec la patrouille nautique (carburant, entretien, réparation et entreposage de la motomarine) pour l'année 2013.

Que le taux horaire du patrouilleur est fixé à douze dollars (12.00 \$) l'heure.

Que l'adoption de la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation du projet et au partage des coûts par les trois (3) autres municipalités participantes, soient ville de Saint-Gabriel, Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et Saint-Didace.

Adoptée à l'unanimité.

234-07-2013

BERNARD ALEXANDRE LAIR- LIVRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la Municipalité de Mandeville se procure le livre de Monsieur Bernard Alexandre Lair intitulé Loirisme un art sans frontière, au coût de 35.00 \$ taxes incluses, pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité.

235-07-2013

ACHAT D'ÉQUIPEMENT- PARC DE PLANCHE À ROULETTES-TIRAGE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville achète d'ATLAS BOARD&STYLE deux (2) planches à roulettes et cinq (5) casques de protection d'une

somme de 439.35 \$ plus les taxes pour le tirage qui aura lieu le 13 juillet 2013 au parc de planche à roulettes.

Adoptée à l'unanimité.

236-07-2013

AMENDEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 274-07-2012

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 274-07-2012 à l'effet que l'artificier Frédéric Duguay soit remplacé par feux d'artifice Orion.

Adoptée à l'unanimité.

237-07-2013

JEAN-PHILIPPE MAILHOT-MANDAT

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate l'artiste Jean-Philippe Mailhot pour :

- La fabrication et installation de rails d'acier pour ajustement de modules d'une somme de 835.00 \$;
- Pour peindre le mât au parc des générations d'une somme de 600.00 \$;

Adoptée à l'unanimité.

238-07-2013

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE - ADHÉSION 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour l'année 2013-2014 pour une somme de 75.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

239-07-2013

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 207-06-2012

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville abroge la résolution portant le numéro 207-06-2012.

Adoptée à l'unanimité.

240-07-2013

CLÔTURE – PARC MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de JEAN MONDOUX datée du 26 juin 2013 d'une somme de 3 100.00 \$ pour une clôture au parc pour les enfants au terrain municipal.

Qu'un montant de 1 600.00 \$ soit payé avec la subvention du pacte rural 2007-2014 de la MRC de D'Autray.

Que la balance de 1 500.00 \$ soit payée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

241-07-2013

LES GESTIONS TECHN'OLOGIC INC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de LES GESTIONS TECHN'OLOGIC portant le numéro 130613-01 et datée du 13 juin 2013 d'une somme de 2 450.00 \$ plus taxes pour le logiciel XR 50 Omnisite pour le débitmètre du réservoir d'aqueduc.

Qu'un montant de 360.00 \$ plus les taxes pour le contrat de service soit payable pour l'année 2013 et renouvelable chaque année.

Adoptée à l'unanimité.

242-07-2013

DÉPÔT DU RAPPORT D'EAU POTABLE 2012

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le dépôt du rapport de l'eau potable 2012 tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité.

243-07-2013

RÉSOLUTION CONTRE LE TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

Attendu que le Département of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

Attendu que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

Attendu que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

Attendu qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'ont évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

Attendu que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

Attendu que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

Attendu que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Attendu que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

Attendu que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

Attendu que le site de Savannah river est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

Attendu que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et

imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

Attendu que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

244-07-2013

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est ajournée au 5 juillet 2013 à 12h00.

Adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 55

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 217-07-2013,221-07-2013,222-07-2013,223-07-2013,226-07-2013,227-07-2013,228-07-2013,229-07-2013,230-07-2013,231-07-2013,232-07-2013,233-07-2013,234-07-2013,235-07-2013,237-07-2013,238-07-2013,240-07-2013,241-07-2013.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**